

**COMMUNE D'UCCLE**

*Service de l'Urbanisme*

Maison Communale

Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

V/Réf : /  
N/Réf : AVL/CC/UCL-3.1a/s.402 courrier  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame, Monsieur

**Objet : UCCLÉ. Pont du Crabbegat. Réunion du 01/12/06 concernant la restauration du pont.**

Pour mémoire, la pile du pont du Crabbegat qui appartenait initialement à la propriété privée sise au n°2, avenue Paul Stroobant, a été rachetée par la Commune d'Uccle ainsi que tout le talus longeant le chemin du Crabbegat (sur lequel repose la pile du pont) afin qu'elle puisse prendre en charge la restauration de ces éléments et en assurer l'entretien sur le long terme.

La réunion du 1er décembre dernier avait pour but de préciser les options de restauration du pont. Dans son état actuel, il apparaît que le pont pourrait être pour partie restauré et pour autre partie démolé et reconstruit "à l'identique". Cependant, les auteurs de projet souhaitent que le pont offre, après restauration, une résistance de 450 kg au m<sup>2</sup> et ils craignent que la structure du pont, même après restauration, ne permette pas d'obtenir cette résistance.

La proposition a été avancée, en cours de réunion, de doubler le pont par une superstructure métallique autoportante, retenue par deux piles placées de part et d'autre du pont.

La Commission s'interroge cependant sur l'opportunité de s'orienter vers une solution de ce type ou toute option déterminée en l'absence de données précises sur le pont actuel : composition, résistance effective, etc. (aucun relevé de la situation existante ne semble avoir été effectué). Avant de pousser la réflexion plus avant sur les options de restauration ou d'intervention, la Commission réitère sa demande de voir la situation existante mieux documentée. Elle demande à la Commune de prendre contact avec la D.M.S. (M. A. Loits : 02/204.24.61) pour l'aider à établir le relevé exact de la situation existante et les calculs de résistance y afférents, permettant d'opter pour des solutions d'interventions adaptées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. Monsieur A. Loits  
- S.P.F.M.T. – Monsieur P.-Y. Maystadt - Rue du Gouvernement Provisoire, 9/15, 1000 Bruxelles